

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 19 056 098 euros

Siège social : 6, rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon

438 822 215 RCS DIJON

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de CROSSJECT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire **le lundi 30 décembre 2019 à 11H00 dans les locaux du Cabinet Alcyon, 178, rue de Courcelles 75017 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À caractère ordinaire :

1. Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »,

À caractère extraordinaire :

2. Réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions - Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la réduction de capital ;
3. Modification de l'article 16 des statuts afin de permettre aux membres du Directoire de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ;
4. Ajustements des plafonds des délégations et autorisations en cours de validité sous condition suspensive de la réalisation de l'opération de réduction de capital ;

À caractère ordinaire :

5. Pouvoirs pour les formalités.

Texte des projets de résolutions

À caractère ordinaire :

Première résolution - Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire :

- 1) Constate que le poste « Report à nouveau » est débiteur de 12 844 570 euros ;
- 2) Décide d'apurer partiellement ledit poste « Report à nouveau » débiteur, par imputation à hauteur de 952 340 euros sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui est ainsi ramené de 1 429 340 euros à 477 000 euros ;
- 3) Constate qu'en conséquence de cette imputation, le poste « Report à nouveau » s'élève désormais à un montant débiteur de 11 892 230 euros.

À caractère extraordinaire :

Deuxième résolution - Réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions - Délégation de pouvoirs au directoire à l'effet de mettre en œuvre la réduction de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce :

1. Constate que le poste « Report à nouveau » s'élève désormais à un montant débiteur de 11 892 230 euros ;
2. Décide le principe d'une réduction du capital social d'un montant maximal de 18 200 000 euros, en application des dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce, par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de 1 euro à 0,10 euro ;
3. Décide que la réduction de capital sera réalisée par imputation du montant débiteur du compte « Report à nouveau » qui sera ramené à 0 euro et que le solde sera porté au crédit d'un compte « réserve spéciale indisponible provenant d'une réduction de capital » et destiné à l'apurement des pertes de l'exercice en cours ;
4. Fixe à 11 jours, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de pouvoirs faisant l'objet de la présente résolution, soit jusqu'au 10 Janvier 2020, date à laquelle elle sera considérée comme caduque si le Directoire n'en a pas fait usage ;
5. Donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de :
 - Arrêter le montant définitif de la réduction de capital social sur la base du capital social au jour de la décision du Directoire ;
 - Constater le nouveau capital social, le montant des comptes « report à nouveau » et « réserve spéciale indisponible provenant d'une réduction de capital » ;
 - Modifier les statuts de la Société en conséquence ;
 - Procéder aux formalités de publicité et de dépôt relatives à la réalisation de la réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions et à la modification corrélative des statuts ;
 - Déterminer, conformément à la loi, l'impact de la réduction de capital sur les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et de droits à attribution d'actions ;
 - et plus généralement, faire le nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'opération faisant l'objet de la présente résolution.

Troisième résolution - Modification de l'article 16 des statuts afin de permettre aux membres du Directoire de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- De modifier l'article 16 des statuts en vue de permettre aux membres du Directoire de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ;

- De modifier en conséquence et comme suit le paragraphe 4 de l'article 16 des statuts :

« 4. La présence de la moitié au moins des membres du Directoire à la réunion est nécessaire pour la validité des délibérations. »

- De créer un nouveau paragraphe 6 de l'article 16 des statuts, rédigé comme suit :

« 6. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. »

- De renuméroter l'ancien paragraphe 6 en paragraphe 7, le reste de l'article demeurant inchangé.

Quatrième résolution – Ajustements des plafonds des délégations et autorisations en cours de validité sous condition suspensive de la réalisation de l'opération de réduction de capital

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,10 euro prévue par la deuxième résolution de la présente assemblée :

- Que le montant nominal maximal d'augmentation de capital résultant des émissions susceptibles d'être réalisées au titre de la dixième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2019 soit abaissé de 4 000 000 euros à 400 000 euros
- Que pour les onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2019, le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de chacune desdites résolutions soit abaissé de 9 000 000 euros à 900 000 euros
- Que pour la douzième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2018, le nombre total d'options pouvant être octroyées par le Directoire ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter plus de 60 000 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale
- Que pour la treizième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2018, le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire ne pourra dépasser 200 000 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale.

À caractère ordinaire :

Cinquième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

COMMENT PARTICIPER A CETTE ASSEMBLEE GENERALE

VOUS DEVEZ ETRE ACTIONNAIRE

La participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, la date d'inscription est fixée au 24 décembre 2019, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

VOUS DEVEZ EXPRIMER VOTRE CHOIX

❶ Vous voulez assister à cette assemblée

Tout actionnaire désirant assister à l'assemblée doit cocher le cadre A (situé en haut de la formule de vote par correspondance/procuration), signer et dater la formule et la retourner :

- soit, **si les actions sont détenues sous la forme nominative**, directement au moyen de l'enveloppe T ci-jointe, à CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09
- soit, **si les actions sont détenues sous la forme « au porteur »**, à l'établissement gestionnaire des actions.

Une carte d'admission sera délivrée à tout actionnaire nominatif ou porteur souhaitant assister à l'assemblée.

❷ Vous voulez vous faire représenter, donner pouvoir au Président ou voter par correspondance

1 - Pour pouvoir se faire représenter : Tout actionnaire désirant se faire représenter par son conjoint ou partenaire pacsé, ou un autre actionnaire, doit remplir la case « Je donne pouvoir », signer, dater la formule et la retourner, comme indiqué au ❶ .

2 - Pour donner pouvoir au Président : Tout actionnaire désirant donner pouvoir au Président doit signer, dater la formule et la retourner, comme indiqué au ❶ .

3 - Pour pouvoir voter par correspondance : Tout actionnaire désirant voter par correspondance à l'assemblée doit compléter la case « Je vote par correspondance ».

- pour voter « CONTRE » ou s'abstenir, en noircissant les cases correspondantes aux résolutions,
 - pour voter « POUR », en laissant les cases claires.
- après avoir rempli le formulaire, celui-ci doit être signé, daté et renvoyé comme indiqué au ❶ .

En aucun cas l'actionnaire ne peut retourner à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance.

Les formulaires de vote ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09, au plus tard le 26 décembre 2019 et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce :

- tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

- aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la société.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

L'avis préalable a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 25 novembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Directoire. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 23 décembre 2019. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents devant être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales sont disponibles au siège social de la société, dans les délais légaux, et sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.crossject.com

Le Directoire

Nota Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter par un mandataire unique. Les usufruitiers sont seuls convoqués aux Assemblées Générales Ordinaires ; en revanche, les nus propriétaires ont seuls le droit d'assister ou se faire représenter aux Assemblées Générales Extraordinaires.

RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 DECEMBRE 2019

1. Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » (première résolution)

Afin de réduire le montant du report à nouveau débiteur, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) Constaté que le poste « Report à nouveau » est débiteur de (12 844 570) euros ;
- 2) Décider d'apurer partiellement ledit poste « Report à nouveau » débiteur, par imputation à hauteur de 952 340 euros sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui est ainsi ramené de 1 429 340 euros à 477 000 euros ;
- 3) Constaté qu'en conséquence de cette imputation, le poste « Report à nouveau » s'élève désormais à un montant débiteur de 11 892 230 euros.

2. Réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions - Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la réduction de capital (deuxième résolution)

En raison du montant débiteur du poste « Report à nouveau » constaté dans la précédente résolution, qui s'élèverait à (11 892 230) euros, nous vous demandons de bien vouloir décider le principe d'une réduction du capital social d'un montant maximal de 18 200 000 euros, en application des dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce, par voie de réduction de la valeur nominale de 1 euro à 0,10 euro des actions composant le capital social à la date de mise en œuvre de la délégation par le Directoire.

Cette réduction de capital motivée par les pertes est sans effet sur le montant des capitaux propres de la société. Elle a pour seul objectif de permettre à la société d'avoir accès à des financements non dilutifs privés ou publics et/ou dilutifs.

Pour assurer l'égalité entre actionnaires, la mise en œuvre de cette opération par le Directoire aurait pour conséquence de réduire les droits des éventuels titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, comme si ces derniers les avaient exercés avant la date à laquelle la réduction de capital sera devenue définitive.

Cette réduction de capital serait réalisée par imputation du montant débiteur du compte « Report à nouveau » qui serait ramené à 0 euro et le solde serait porté au crédit d'un compte « Réserve spéciale indisponible provenant d'une réduction de capital », destiné à l'apurement des pertes de l'exercice en cours.

La durée de validité de la délégation de pouvoirs faisant l'objet de la présente résolution serait de 11 jours à compter de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'au 10 Janvier 2020, date à laquelle elle serait considérée comme caduque si le Directoire n'en faisait pas usage.

A cet effet, tous pouvoirs seraient donnés au Directoire à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital social sur la base du capital social au jour de la décision du Directoire ; constater le nouveau capital social, le montant des comptes « report à nouveau » et « réserve spéciale indisponible provenant d'une réduction de capital », modifier les statuts de la Société en conséquence, procéder aux formalités de publicité et de dépôt relatives à la réalisation de la réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions et à la modification corrélative des statuts, déterminer, conformément à la loi, l'impact de la réduction de capital sur les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et de droits à attribution d'actions, et plus généralement, faire le nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'opération faisant l'objet de la présente résolution.

3. Modification de l'article 16 des statuts afin de permettre aux membres du Directoire de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (troisième résolution)

Nous vous proposons de modifier l'article 16 des statuts en vue de permettre aux membres du Directoire de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

4. Ajustements des plafonds des délégations et autorisations en cours de validité en conséquence de l'opération de réduction de capital (quatrième résolution)

Nous vous proposons, sous condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital prévue à la deuxième résolution et aux fins de tenir compte de la réduction de la valeur nominale des actions, de réduire le montant des plafonds des délégations permettant au Directoire d'augmenter la capital et de préciser les plafonds des autorisations d'attribution en matière de stock-options et d'actions gratuites.

Ainsi, nous vous proposons, sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,10 euro :

- Que le montant nominal maximal d'augmentation de capital résultant des émissions susceptibles d'être réalisées au titre de la dixième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2019 soit abaissé de 4 000 000 euros à 400 000 euros
- Que pour les onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2019, le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de chacune desdites résolutions soit abaissé de 9 000 000 euros à 900 000 euros
- Que pour la douzième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2018, le nombre total d'options pouvant être octroyées par le Directoire ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter plus de 60 000 actions ordinaires désormais de 0,10 euro de valeur nominale
- Que pour la treizième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2018, le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire ne pourra dépasser 200 000 actions ordinaires désormais de 0,1 euro de valeur nominale.

En dehors des modifications susvisées, les délégations et autorisations visées ci-dessus resteraient sans changement.

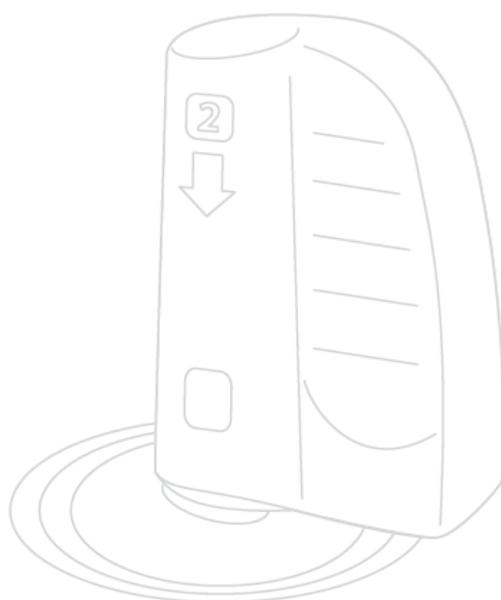
Le Directoire vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE DIRECTOIRE



Rapport financier semestriel

Semestre clos au 30 juin 2019



Société anonyme

6 rue Pauline Kergomard 21000 Dijon

Rapport d'activité

Point sur l'activité

Depuis le début de l'année 2019, Crossject a franchi des avancées importantes, avec notamment la signature d'un accord commercial avec DESITIN sur ZENEO® Midazolam sur l'Allemagne, ce qui a généré 500 K€ de chiffre d'affaires sur le semestre. Cette signature faisait suite à deux annonces de début d'année : l'obtention du statut d'établissement pharmaceutique le 29 janvier et l'accord de financement de la BPI et de la région Bourgogne-Franche-Comté de 1,1 M€

Nouvelles avancées sur l'outil industriel

La société a franchi une nouvelle étape afin de préparer la montée en capacité de son outil industriel avec l'automatisation de l'opération de lavage des tubes, une des trois étapes nécessaires à la stérilisation des tubes Prêts A Remplir. Le matériel a été intégré au module de production PARC® et testé avec succès au cours du mois de juillet.

Poursuite du processus de production des lots cliniques

Les démarches qualité et techniques préalables à la production des lots cliniques donnent des résultats positifs. La réalisation de trois lots de 5 000 unités tests notamment, démontre la maîtrise de la stérilité des produits sur l'ensemble du cycle de production.

Point sur notre système Qualité

En préparation de la certification ISO 13485, norme internationale propre aux dispositifs médicaux, complémentaire au statut d'établissement pharmaceutique, Crossject a fait appel à un cabinet externe pour procéder à un audit blanc. Les résultats de cet audit montrent la solidité de l'approche qualité de Crossject et lui permettent d'engager le processus de certification.

Poursuite du dialogue engagé avec la FDA pour ZENEO® Naloxone

Les échanges entre Crossject et la FDA sur le développement de ZENEO® Naloxone se poursuivent. En effet, la FDA recherche des traitements d'urgence pour faire face à l'accroissement des décès dus à la consommation d'antidouleurs à base d'opioïdes. Les overdoses aux opioïdes sont une épidémie aux États-Unis et représente une véritable crise sanitaire. Avec ZENEO® Naloxone, Crossject y apporterait une solution innovante.

Crossject confirme son objectif de premiers dépôts d'AMM aux États-Unis et en Europe dès 2020, prioritairement pour ZENEO® Naloxone, ZENEO® Midazolam et ZENEO® Adrénaline. La mise en place d'une stratégie de développement de ZENEO® Midazolam aux États-Unis se poursuit.

Crossject continue activement les discussions commerciales sur les indications et territoires clés. La société a reçu des marques d'intérêt spontanées. Les dernières avancées telles que l'obtention du statut d'établissement pharmaceutique, les investissements sur l'outil industriel et la qualité des lots produits renforcent Crossject pour les dues diligences demandées par les prospects

Point sur la trésorerie

Au 30 juin 2019, Crossject a réalisé un chiffre d'affaires de 500K€ lié au premier up front prévu par l'accord commercial avec DESITIN. La société a réduit ses cadences de production dans l'attente de la finalisation des tests préalables à la production des lots cliniques. Ceci explique la baisse des produits d'exploitations malgré le chiffre d'affaires du semestre. Les produits d'exploitation ressortent ainsi à 1,8 M€ contre 2,8 M€ à fin juin 2018.

Les charges d'exploitation sont en baisse sur le semestre à 7,5 M€ contre 8,2 M€ au premier semestre 2018, reflétant la bonne maîtrise des charges externes dans un contexte de recrutements nécessaires à la montée en puissance pré-commercialisation. Le poste Autres charges et charges externes ressort ainsi en baisse de plus de 20 % en lien avec la maîtrise des stocks et la diminution du recours au personnel externe.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation du premier semestre 2019 ressort à -5,7 M€ et le résultat net à -5,0 M€ (-4,7 M€ à fin juin 2018).

La capacité d'autofinancement ressort à - 3,0 M€

Crossject dispose d'une trésorerie au 30 juin 2019 de 1,5 M€ contre 0,8 M€ au 30 juin 2018. La société a bénéficié d'apports de trésorerie complémentaires à hauteur de 1,6 M€ depuis le 30 juin, provenant principalement de l'exercice de BSA (1,0 M€). La société anticipe des financements complémentaires sur 12 mois de l'ordre de 4 M€ provenant d'aides, avances et mile stones prévus dans le cadre de l'accord avec DESITIN, auxquels devraient s'ajouter les revenus issus de nouveaux accords commerciaux, de l'exercice des BSA de juillet dernier, ou encore des aides et subventions en cours de discussion. La société poursuit ses réflexions sur d'autres apports de financement, en privilégiant surtout les solutions non dilutives.

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF	6
ACTIF	6
<i>Actif immobilisé</i>	6
<i>Actif circulant</i>	6
2 - BILAN PASSIF	7
PASSIF	7
<i>Capitaux Propres</i>	7
<i>Provisions pour risques et charges</i>	7
<i>Emprunts et dettes</i>	7
3. COMPTE DE RESULTAT	8
4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	10
5. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	11
NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES	11
NOTE 2. EVENEMENTS MARQUANTS.....	11
NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
<i>Note 3.1. Frais de recherche et développement</i>	11
<i>Note 3.2. Immobilisations incorporelles</i>	11
<i>Note 3.3. Immobilisations corporelles</i>	12
<i>Note 3.4. Immobilisations financières</i>	12
<i>Note 3.5. Stocks et travaux en cours</i>	12
<i>Note 3.4. Immobilisations financières</i>	12
<i>Note 3.5. Stocks et travaux en cours</i>	12
<i>Note 3.6. Créances</i>	12
<i>Note 3.7. Valeurs mobilières de placement</i>	12
<i>Note 3.8. Opérations en devises étrangères</i>	12
<i>Note 3.9. Provisions pour risques et charges</i>	12
<i>Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière</i>	13
<i>Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics</i>	13
<i>Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	13
<i>Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel</i>	13
<i>Note 3.14 Subventions reçues</i>	13
<i>Note 3.15. Charges de sous-traitance</i>	13
<i>Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	13
NOTE 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES	13
<i>Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement</i>	13
<i>Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles</i>	13
<i>Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles</i>	14
<i>Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières</i>	14
<i>Note 4.5 Amortissements</i>	14
<i>Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières</i>	14
NOTE 5. CREANCES.....	14
<i>Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé</i>	14
<i>Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant</i>	15
• <i>La société a perçue une avance de 314 k€ au titre du CIR 2019</i>	15
<i>Note 5.3. Provisions pour dépréciation</i>	15
NOTE 6. DISPONIBILITES	15

NOTE 7. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET CHARGES A REPARTIR.....	15
NOTE 8. CAPITAUX PROPRES.....	15
<i>Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période</i>	15
<i>Note 8.2 Composition du capital social</i> :.....	16
<i>Note 8.3 Instruments financiers dilutifs</i>	16
Note 8.31. BSA.....	16
Note 8.32. BSAANE.....	16
Note 8.33. Augmentation de capital réservée.....	16
Note 8.34. Actions gratuites.....	17
Note 8.35. Obligations convertibles.....	17
Note 8.36. Répartition du capital après dilution.....	17
<i>Note 8.4 Résultat par action</i>	17
NOTE 9. AVANCES CONDITIONNEES.....	17
NOTE 10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	18
NOTE 11. ECHEANCE DES DETTES A LA CLOTURE.....	18
NOTE 12. AVANCES ET ACOMPTES REÇUS.....	18
NOTE 13. CHARGES A PAYER & ECARTS DE CONVERSION.....	18
<i>Note 13.1. Détail des charges à payer</i>	18
<i>Note 13.2. Ecart de conversion – actifs et passifs</i>	19
NOTE 14. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	19
NOTE 15. PRODUITS D'EXPLOITATION.....	19
<i>Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires</i>	19
<i>Note 15.2. Production immobilisée</i>	19
<i>Note 15.3. Subventions</i>	19
<i>Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges</i>	19
NOTE 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	19
NOTE 17. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	19
NOTE 18. ENGAGEMENTS REÇUS.....	19
<i>Note 18.1. Contrat de licence Zénéo ® Adrénaline</i>	19
<i>Note 18.2. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate France</i>	20
<i>Note 18.3. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate Chine</i>	20
<i>Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)</i>	20
<i>Note 18.5. Programmes Eurostars Easy-Inject</i>	20
NOTE 19. ENGAGEMENTS DONNES.....	20
<i>Note 19.1. Sofigexi</i>	20
<i>Note 19.2. Indemnités</i>	20
<i>Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)</i>	21
<i>Note 19.4. Acquisition d'un site industriel</i>	21
NOTE 20. PARTIES LIEES.....	22
<i>Note 20.1. Rémunération des dirigeants</i>	22
<i>Note 20.2. Transactions avec les parties liées</i>	22
NOTE 21. EFFECTIFS DE CLOTURE.....	22
NOTE 22. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	22
NOTE 23. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE.....	22

1. Bilan Actif

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	13 505 020	8 493 340	5 011 681	4 615 149	396 532
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 429 117	-0	-0	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	167 354	136 202	31 153	36 299	- 5 146
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240	75 240	
Constructions	3 698 760	459 845	3 238 915	3 325 769	- 86 854
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 315 260	3 823 537	2 491 723	2 577 021	- 85 298
Autres immobilisations corporelles	726 021	369 291	356 730	362 271	- 5 541
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 562 230	1 268 980	293 250	180 000	113 250
Prêts					
Autres immobilisations financières	55 852		55 852	55 752	100
TOTAL (I)	46 634 855	34 980 313	11 654 542	11 327 499	327 043
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 613 181	590 796	1 022 385	1 523 227	- 500 842
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	135 744		135 744	159 351	- 23 607
Clients et comptes rattachés	79 125		79 125		79 125
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 303 162		1 303 162	1 210 140	93 022
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	660 760		660 760	579 805	80 955
. Autres	161 927		161 927	35 607	126 320
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	99 988		99 988	59 153	40 835
Disponibilités	1 372 031		1 372 031	4 759 625	-3 387 594
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	48 954		48 954	224 765	- 175 811
TOTAL (II)	5 474 873	590 796	4 884 077	8 551 673	-3 667 596
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	4 697		4 697	279 804	- 275 107
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	52 114 425	35 571 109	16 543 316	20 158 977	-3 615 661

2 - Bilan Passif

PASSIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 18 447 028)	18 447 028	13 603 370	4 843 658
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 429 340	1 895 746	- 466 406
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-12 844 570	-3 132 944	-9 711 626
Résultat de l'exercice	-4 953 018	-10 711 626	5 758 608
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 078 781	1 654 547	424 234
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	5 195 488	5 195 488	
TOTAL (II)	5 195 488	5 195 488	
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	145 197	124 504	20 693
TOTAL (III)	145 197	124 504	20 693
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	98 632	5 475 884	-5 377 252
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	2 100 000	1 000 000	1 100 000
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 664 479	2 568 158	96 321
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	259 192	179 749	79 443
. Organismes sociaux	295 752	277 021	18 731
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	137 676	4 712	132 964
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	50 660	63 571	- 12 911
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 514 000	2 614 000	- 100 000
Autres dettes	3 458	1 344	2 114
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	9 123 850	13 184 438	-4 060 588
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	16 543 316	20 158 977	-3 615 661

3. Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)		Variation absolue
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		500 000	500 000		500 000
Chiffres d'affaires Nets		500 000	500 000		500 000
Production stockée		-233 984	687 664		-921 648
Production immobilisée		1 395 228	1 623 036		-227 808
Subventions d'exploitation		182 213	262 217		-80 004
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges		34 585	266 675		-232 090
Autres produits		201	5		197
Total des produits d'exploitation (I)		1 878 243	2 839 596		-961 353
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes		3 205 774	4 089 642		-883 868
Impôts, taxes et versements assimilés		58 365	32 368		25 997
Salaires et traitements		1 516 516	1 369 082		147 434
Charges sociales		679 226	621 529		57 697
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 803 426	48 190		1 755 236
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant		266 858	494 395		-227 537
Dotations aux provisions pour risques et charges		20 693	30 125		-9 432
Autres charges		593	587		6
Total des charges d'exploitation (II)		7 551 451	6 685 918		865 533
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-5 673 208	-3 846 322		1 826 886
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés		40 835			40 835
Reprises sur provisions et transferts de charges		113 250			113 250
Différences positives de change			955		- 955
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)		154 085	955		153 130
Dotations financières aux amortissements et provisions		0	-213 000		-213 000
Intérêts et charges assimilées		147 728	38 860		108 868
Différences négatives de change		0	813		- 813
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)		147 728	252 673		-104 945
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		6 357	-251 719		258 076
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-5 666 851	-4 098 041		- 1 568 810

	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)	Variation absolue
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	258	- 258
Produits exceptionnels sur opérations en capital	40 353	0	40 353
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)	40 353	258	40 095
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 599	3 442	- 1843
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 599	3 442	-1 843
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	38 755	-3 184	41 939
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	-675 079	-847 619	172 540
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 072 681	2 840 808	-768 127
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 025 699	6 094 414	931 285
RESULTAT NET	-4 953 018	-3 253 606	1 699 412
Dont Crédit-bail mobilier			
Dont Crédit-bail immobilier			

4. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	30/06/19	31/12/18
Résultat net	-4 953	-10 712
Amortissements et provisions	1 977	3 838
Plus-values de cession, nettes d'impôts		-120
Autres produits et charges calculées		
Capacité d'autofinancement	-2 982	-6 994
Variation du besoin en fonds de roulement	377	-1 023
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 605	-8 017
Acquisition d'immobilisations	- 1 742	-3 273
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 742	-3 273
Augmentation de Capital	4 844	3 461
Prime d'émission	533	544
Emprunt Obligataire	-5 377	7 750
Emprunts	1 100	
Billets de Trésorerie		
Dettes sur immobilisations	-100	100
Avances remboursables		1 448
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 000	13 303
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	-3 347	2 013
Trésorerie d'ouverture	4 819	2 806
Trésorerie de clôture	1 472	4 819

5. Annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon. Les comptes au 30 Juin 2019 ont été arrêtés par le directoire du 04 septembre 2019 et présentés au conseil de surveillance le 05 septembre 2019.

Note 2. Evènements marquants

- Obtention du statut d'établissement pharmaceutique
- Financement de 1,1 M€ accordé conjointement par Bpifrance et la région Bourgogne-Franche Comté
- Fin du programme de conversion des OC émises en 2018
- Accord commercial avec DESITIN Pharma sur ZENEO® Midazolam en Allemagne

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général Français selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation, compte tenu du soutien continu de ses actionnaires. Avec sa trésorerie actuelle et les différents financements à recevoir en 2019, CROSSJECT estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.

Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1^{er} Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
 - logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
 - droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

Note 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

Note 3.4. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 30 Juin 2019, et à des dépôts de garantie.

Note 3.5. Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 30 Juin 2019 selon la méthode FIFO au coût d'achat ou au coût de production selon la nature des produits.

Le stock de produits semi-finis est déprécié à la clôture de l'exercice selon la qualité de la production.

Note 3.4. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 30 Juin 2019, et à des dépôts de garantie.

Note 3.5. Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 30 Juin 2019 selon la méthode FIFO au coût d'achat ou au coût de production selon la nature des produits.

Le stock de produits semi-finis est déprécié à la clôture de l'exercice selon la qualité de la production.

Note 3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Note 3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

Note 3.8. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Note 3.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les risques éventuels ou les demandes de tiers dont le management en coordination avec les avocats de la société estime qu'elles ne reposent sur aucun fondement juridique ne donnent pas lieu à provision. (Cf Note 10 renvoi 1)

Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2014-2016)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 0.85 %

Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégager pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

Note 3.14 Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Note 3.15. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développement	12 110	1 395		13 505

Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	155	12		167
TOTAL	20 584	12		20 596

Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outill, Disposable LAB	5 955	309		6 264
Outillages industriels	51			51
Terrain	75			75
Construction	3 699			3 699
Agencements	381	9		390
Matériels de Bureau	320	16		335
Immobilisations en cours				
TOTAL	10 480	334		10 815

Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 562			1 562
Titres Crossject Pharma	100			100
Dépôt de garantie	55			55
TOTAL	1 718			1 718

Note 4.5 Amortissements

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche développement	7 495	999		8 493
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Constructions	373	87		460
Logiciels	118	17		136
Matériels et outillages industriels	3 429	394		3 823
Agencements	169	14		184
Matériels de Bureau	169	17		185
TOTAL	32 182	1 528		33 711

Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	1 382		113	1 269
TOTAL	1 382		113	1 269

Note 5. Créances

Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	55		55

Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	661	661	
Débiteurs divers	162	162	
Crédit d'impôt recherche (1)	1 303	734	569
Charges constatées d'avance	49	49	
Total	2 175	1 606	569

- (1) La société a cédé des créances de CIR au profit du fonds de titrisation PREDIREC INNOVATION 2020
- Suite à la cession de la créance de 1352 k€ relative au crédit d'impôt 2017 la société a encaissé en juillet 2018 la somme de 1 142 k€. Le solde sera versé à l'issue de la prescription fiscale et en fonction des résultats du fonds PREDIREC
 - La société a perçue une avance de 770 k€ au titre du CIR 2018. Un complément a été encaissé au 1^{er} semestre 2019 à hauteur de 411 k€ et le solde sera versé à l'issue de la prescription fiscale et en fonction des résultats du fonds PREDIREC
 - La société a perçue une avance de 314 k€ au titre du CIR 2019

Note 5.3. Provisions pour dépréciation

La provision comptabilisée correspond à la dépréciation calculée sur les stocks.

Note 6. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires et le solde espèce du contrat de liquidité.

Note 7. Charges constatées d'avance et charges à répartir

	30/06/2019	31/12/2018
Charges constatée d'avance	48	279

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée. Les charges à répartir correspondent aux frais de structuration de l'emprunt obligataire. Elles sont reprises au fur et à mesure de la conversion.

Note 8. Capitaux propres

Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation de capital (1)	affectation résultat 2018	Résultat au 30/06/2019	Capitaux propres à la clôture
Capital	13 603	4 843			18 447
prime d'émission	1 895	534	-1 000		1 429
Bons de souscription d'actions					
Report a Nouveau	-3 132	1 000	-10 711		-12 844
Résultat	-10 711		10 711	-4 953	-4 953
Réserves indisponibles					
Capitaux Propres	1 655	6 377	-1 000	-4 953	2 079

- Cf note 8.2

Note 8.2 Composition du capital social :

Le capital social est composé de 18 447 028 actions ordinaires. (13 603 370 au 31 Décembre 2018)

Capital 31 Décembre 2018	13 603 370
AGA Management	20 250
Conversion OC1	3 382 104
Conversion OC2	1 441 304
Capital 30 Juin 2019	18 447 028

Note 8.3 Instruments financiers dilutifs

Note 8.3.1 BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

(1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.

(2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période précédente 37 000 bons ont été exercés (Note 2) . Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.

(3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

Note 8.3.2 BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Note 8.3.3 Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

Note 8.3.4 Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 Mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 59 250 attribuées gratuitement sur un total de 60 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions et vient à expiration sous réserve de la réalisation des conditions le :

- 1 septembre 2018 pour 21 000 actions
- 15 Avril 2019 pour 20 250 actions
- 16 Mai 2020 pour 18 000 actions

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu,. Ces dernières seront librement cessibles à l'issue.

Au 30 Juin 2019, 20 250 actions gratuites ont été acquises.

Note 8.3.5 Obligations convertibles

Par placement privé auprès de plusieurs investisseurs européens la société a émis un emprunt obligataire convertible de 5,250 millions d'euros.

Un total de 5 706 522 obligations convertibles ont été souscrites sur la base de 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt. Elles viendront à échéance le 11 février 2020.

Au 30 Juin 2019, 5 599 314 ont été converties donnant accès à 3 999 999 actions

Par placement auprès de catégorie de personnes, la société a émis un emprunt obligataire convertible de 2,500 millions d'euros.

Un total de 2 717 391 obligations convertibles ont été souscrites sur la base de 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt. Elles viendront à échéance le 11 Juillet 2020.

Au 30 Juin 2019, toutes les obligations ont été converties donnant accès à 2 032 608 actions.

Note 8.36. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA (note 8.31), des BSAANE (8.32) , l'augmentation de capital (note 8.33) , l'acquisition des actions gratuites (note 8.34) les obligations convertibles (note 8.35) et les BSA (note 8,36) se traduiraient par la création de 657 654 actions.

Le capital serait composé de 19 104 682 actions de € 1,00 de nominal.

Note 8.4 Résultat par action

	Résultat net de période	Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
30-Juin-19	-4 953	18 447 028	19 104 682	-0,268499 €	- 0,259256 €
31-déc-18	-10 711	13 603 370	19 087 755	-0,787379 €	- 0,56116729 €

Note 9. Avances conditionnées

Au 30 Juin 2019 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.11.

- 4 945 488 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances

trimestrielles sur 4 ans à compter du 1^{er} Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté.
(Cf 19.3)

- 250 000 € de la part de BPI

Note 10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	30/06/2019
Provision pour risques (1)					
Provision pour charges (2)	124 504	20 693			145 197
TOTAL	124 504	20 693			145 197

(1) Le 12 juin 2018, la société a reçu une assignation devant un tribunal de commerce en paiement d'une indemnité de fin de contrat et de diverses indemnités accessoires pour un montant total s'élevant à 1 455 414 €. Une audience de procédure est prévue le 12 Décembre 2019

La société déposera ses conclusions dans lesquelles son Avocat opposera une absence de fondement aux diverses demandes indemnitaires.

Aucune date de plaidoirie n'a été fixée pour l'instant.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée. (Cf règles et Méthodes Note 3.9)

(2) La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises

Note 11. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	2 100	47	1 612	440
Fournisseurs	2 664	2 664		
Dettes fiscales & sociales	743	743		
Autres dettes	3	3		
Dettes sur Immobilisations	2 514	2 514		
Avance reçue (cf note 12)	1 000		1 000	
TOTAL	9 024	5 971	2 612	440

(1) Cf note 24 §3

Note 12. Avances et acomptes reçus

La société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrénaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

Note 13.1. Détail des charges à payer

	30/06/2019	31/12/2018
Fournisseurs factures non parvenues	218	302
Congés payés	246	175
Charges sociales sur congés payés	114	84
Provision taxe sur salaires	30	52

Etat Charges à payer	6	11
Total Dettes fiscales et sociales à payer	396	322

Note 13.2. Ecarts de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 30 Juin 2019, il n'y a plus de créances ni de dettes libellés en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

Note 14. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

Note 15. Produits d'exploitation

Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 30 Juin 2019, un chiffre d'affaires de 500 000€ a été comptabilisé.

Note 15.2. Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 1 395 228 €

Note 15.3. Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 182 213 €

- Aides diverses : 182 213 €

Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules.

Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

Note 16. Résultat exceptionnel

	30/06/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations en capital	40	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		

Note 17. Impôt sur les bénéfiques

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 734 k€ (1 552k€ en 2018).

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 85 183 269 € au 31 Décembre 2018. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

Note 18. Engagements reçus

Note 18.1. Contrat de licence Zénéo® Adrénaline

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 30 Juin 2019, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.2. Contrat de licence Zénéo® Méthotrexate France

Le contrat, signé le 19 Juillet 2012, prévoit le paiement d'une rémunération de 1 millions d'euros entre la date de signature et la date de l'obtention du prix. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de 250 k€ d'euros au cours l'exercice 2012.

Au 30 Juin 2019, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.3. Contrat de licence Zénéo® Méthotrexate Chine

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 millions d'euros entre la date de signature et la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu

Au 30 Juin 2019, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable. Le calendrier de versement actualisé par l'avenant n°2 du 7 Mars 2018 au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033 €	6 457 474 €
nov-15	109 000€	827 000 €
EC 1 : Mars 2017	58 000 €	2 820 000 €
EC 2 : Juillet 2018		1 298 488 €
EC 3 : (1)		543 365 €
EC 4 : (2)	43 033 €	968 621 €

(1) Sous réserve de produire:

- l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes.
- l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- Fourniture du rapport « facteurs humains » démontrant la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans l'indication épilepsie, de Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes et de Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- Ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels avec la vérification par Bpifrance de la capacité de la société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire.

(2) Pas de conditions

Note 18.5 .Programmes Eurostars Easy-Inject

Dans le cadre de ce programme, la société a perçu en 2019, le solde de la subvention soit 180 000€

Note 19. Engagements donnés

Note 19.1. Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour, Crossject a cumulé un chiffre d'affaires de 500 000€.

Note 19.2. Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser:

- o 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cession de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- o 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle Issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- o La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- o Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

Note 19.4. Acquisition d'un site industriel

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante-quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci-après :

<i>Versé en 2015</i>	<i>234 000,00 €</i>
<i>Versé en 2016</i>	<i>306 000,00 €</i>
<i>Versement 2017</i>	<i>720 000,00 €</i>
<i>Versement 2018 (1)</i>	<i>1 347 000,00 €</i>
<i>Versement 2019 (1)</i>	<i>1 167 000,00 €</i>
<i>Total</i>	<i>3 774 000,00 €</i>

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus (1), la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- 400.000,00 € dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé prorata temporis à compter de la date de livraison.

(1) La société a obtenu un accord de la société Est Métropole pour décaler d'un an les échéances de 2018 et 2019 relatives au paiement du bâtiment (Cf Note 19.4) moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 100 k€ en 2019.

Note 20. Parties liées

Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Aucune autre transaction n'a eu lieu au 30.06.2019.

Note 21. Effectifs de clôture

Au 30 Juin 2019, la société employait 72 personnes. (72 Personnes au 31 Décembre 2018)

Note 22. Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté dans l'ex
CROSSJECT PHARM	100 000 €	-9 797 €	100	100 000 €	100 000 €	0	0	0	-10 405 €	0

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

Note 23. Évènements postérieurs à la clôture de la période

Dans un communiqué du 10.07.2019, Crossject annonce l'émission et l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires existants à hauteur d'un BSA par action détenue, 9 BSA permettant, à compter du 18 juillet 2019, de souscrire une action au prix de 1,80€.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 & 83 dudit code de commerce.

A adresser à :

CROSSJECT
6 rue Pauline Kergomard
ZAC Parc Mazen Sully
21000 Dijon

CROSSJECT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 30 DECEMBRE 2019

Je soussigné (e)

NOM

.....

Prénom(s)

.....

Adresse complète

.....

.....

en tant que propriétaire de actions CROSSJECT, code FR0011716265

- sous la forme nominative (*)

- sous la forme au porteur (*)

demande l'envoi des documents et renseignements visés par les articles R.225-81 & 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints au formulaire de vote.

Fait à : le 2019

Signature

Les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(*) rayez la mention inexacte

